

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril, le Conseil municipal de la commune de Ogy-Montoy-Flanville étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GULINO Eric, Maire.

**NOMBRE :**

de conseillers en exercice : **23**  
de présents : **22**  
de votants : **23**

**Étaient présents :**

M. et Mmes Gilles ADAM, Sophie ATAKAYA, Laurence BAYEUR, Audrey CAROLEO, Sophie CENTONZE, Anne DAMIEN-FRENTZEL, Lucien DIM, Laurent ERBSTOSSER, Francis FRERY, Marina GAUTIER, Aline GULINO, Eric GULINO, Guillaume GRANDJEAN, Sabrina HAJRI, Alain LACOGNATA, Marie-Françoise MANGIN, Sébastien MANGIN, Anne-Marie MARX, Sébastien SCHWAB, Carole TRIBOULOT, Gilles VOITURET, Hugo WEBER

**Étai(ent) absent(s) excusé(s) :** /

**Étai(ent) absent(s) :** /

**Procuratior(s) :** M. Damien LEVÉ a donné procuration à Mme Marina GAUTIER

Mme Audrey CAROLÉO a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire certifie que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/04/2026.

Le compte-rendu de la délibération a été affiché à la porte de la mairie le 27/04/2026.

**N° 12/2026 : Autorisation au maire pour le recrutement d'agents non titulaires**

*Rapporteur : Aline GULINO*

**Vu** le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

**Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

**Considérant** que les besoins de service de la commune nécessitent le renforcement ou le remplacement temporaire de certaines compétences au sein des services municipaux ; le recours à des agents non titulaires permet une adaptation rapide et souple aux activités saisonnières, aux remplacements ou à des missions ponctuelles ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après discussion et délibération, le conseil municipal par **19 VOIX POUR, 4 CONTRE,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à recruter, en tant que besoin, des agents non titulaires, dans les conditions prévues par les textes en vigueur, pour remplacer des agents momentanément indisponibles.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à recruter, en tant que besoin, des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement d'activité, dans les conditions prévues par les textes en vigueur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à fixer, dans le respect des textes applicables et des grilles de rémunération en vigueur, le niveau indiciaire, la classification, le coefficient hiérarchique et la durée des contrats, en fonction des profils et des missions confiées.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cet objet.
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Pour extrait conforme,  
Ogy-Montoy-Flanville, le 27 avril 2026

Le Maire,  
Eric GULINO

